



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 17 septembre 2021

**LANCEMENT D'UN RÉSEAU POUR AGIR EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL EN SEINE-MARITIME**

L'aménagement des territoires en matière de commerces et d'activités représente, aujourd'hui, un enjeu fort pour le développement économique et l'attractivité, mais aussi pour la gestion économe de l'espace et de la qualité du cadre de vie.

Pierre-André DURAND, Préfet de la Seine-Maritime a installé jeudi 16 septembre, le dispositif « Agir en Réseau pour les Commerces et l'Activité », en présence des élus et représentants du territoire, des services et opérateurs de l'État, ainsi que les chambres consulaires et les partenaires œuvrant en matière d'aménagement commercial. Ce dispositif aura pour mission de favoriser l'échange et la diffusion de bonnes pratiques en matière commerciale, et de conseiller les collectivités qui souhaitent développer des projets d'aménagement.

Qu'il s'agisse de la vente ou d'artisans-commerçants, le secteur du commerce subit de profondes mutations des modes de consommation de nos concitoyens, et les anciens schémas de développement de l'activité commerciale, qui prévalaient dans les années 80-90, ne sont plus adaptés à cette nouvelle complexité.

Le département de la Seine-Maritime n'est pas épargné par cette problématique et l'augmentation des friches commerciales, en premier lieu dans les centres-villes, mais également dans les grandes zones périphériques, démontre la nécessité d'une réflexion nouvelle, avec tous les acteurs du territoire.

Déjà, les dispositifs et programmes nationaux, tels que les opérations de revitalisation de territoire, Action cœur de ville, ou encore Petites villes de demain, dont la thématique commerciale constitue un axe central, portent cette volonté partagée de revitaliser les centres-bourgs et les centres-villes et d'apporter des solutions concrètes.

Dans ce cadre, la création d'un réseau, dénommé ARCA 76, pour « Agir en réseau pour les commerces et les activités en Seine-Maritime », et animé par la MISA (Mission inter-services de l'aménagement), a pour objectif de travailler collectivement à des outils d'accompagnement possibles.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Au cours de cette séance d'installation, après une rapide présentation du contexte et des dispositions réglementaires applicables, les partenaires du réseau ARCA ont présenté des exemples concrets d'aménagements commerciaux raisonnés, ainsi que les outils déjà mobilisables pour alimenter les réflexions des collectivités locales s'agissant de l'amélioration de la qualité architecturale et paysagère des projets, pour intégrer pleinement les zones de commerces et d'activités dans leur environnement.

Par le lancement de ce réseau, le Préfet du département de la Seine-Maritime a souhaité affirmer clairement que le contexte actuel représente une grande opportunité pour renouveler nos façons de faire et pour réfléchir, de façon concertée, à de nouvelles modalités d'aménagement, dans lesquelles les installations commerciales et d'activités contribueront, à part entière, à l'exigence générale de meilleurs équilibres territoriaux et d'amélioration du cadre de vie.

Les élus sont à invités à solliciter ce réseau et à faire remonter leurs préoccupations.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex